RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00700
Numéro SIREN : 851 626 093
Nom ou dénomination : ABC LEC

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2022 sous le numéro de dépôt 1300

Consultation du compte fiscal
851 626 093 SAS ABC LEC
Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 (Dépôt récapitulatif)
IS

CERTIFIE CONFORME LE PRESIDENT

Imprimé 2033A du 15/06/2021

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF			Exercice clos en N			
			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028	626	030		626
Immobilisations financières (1)		040		042		
Total I (5)		044	626	048		626
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060	3 800	062		3 800
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	13 764	070		13 764
	Autres (3)	072		074		
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	23 662	086		23 662
Charges constatées d'avance		092		094		
Total II		096	41 226	098		41 226
Total général (I + II)		110	41 852	112		41 852

PASSIF			Exercice N NET
Capitaux propres			
Capital social ou individuel		120	500
Écarts de réévaluation		124	
Réserve légale		126	
Réserves réglementées		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	131	) 132	
Report à nouveau		134	
Résultat de l'exercice		136	10
Provisions réglementées		140	-26
Total I		142	484
Provisions pour risques et charges — **Total II**		154	
Dettes (4)			
Emprunts et dettes assimilées		156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
Fournisseurs et comptes rattachés		166	956
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	34 003) 172	40 412
Produits constatés d'avance		174	
Total III		176	41 368
Total général (I + II + III)		180	41 852

Renvois

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182	716

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

					acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

CERTIFIE CONFORME
LE PRÉSIDENT

Imprimé 2033B du 15/06/2021

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	biens		215		214	
	services		217		218	93 904
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	290
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	94 194
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	3 009
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	4 279
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240	-3 800
Autres charges externes	dont crédit bail :	mobilier		immobilier	242	89 605
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle	243	)		244	18
Rémunérations du personnel					250	727
Charges sociales					252	277
Dotations aux amortissements					254	89
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	)		262	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	)			2
Total des charges d'exploitation (II)					264	94 206
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-12
Produits et charges divers						
Produits financiers				(III)	280	
Produits exceptionnels				(IV)	290	
Charges financières				(V)	294	
Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	)	(VI)	300	
	(Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348	)			
Impôts sur les bénéfices				(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	-12

CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT
BOURGUIN

B - RÉSULTAT FISCAL		1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2		312		314	12
Réintégrations					
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles		322			
Impôts et taxes non déductibles		324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248		330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249			251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions					
Entreprise nouvelle (44 sexies)		986			
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)		987			
Zone restruct. défense (44 terdecies)		127			
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)		138			
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)		981			
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)		989			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992			
Investissements outre-mer		344			
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		345			
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993			
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
				342	
				350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	12
Déficits					
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)		dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	12

ABC LEC

CHEZ DOM 2218 – 122 RUE RUDOLF DIESEL

83600 Fréjus

SASU 85162609300013 de 500 euros

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/02/2022

Le 28/02/2022,
A 13 heures,

Monsieur BOURGUEL YVAN, détenant, 50 actions,

L'actionnaire de la société ABC LEC, société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 500 Euros, divisé en 50 actions de 10 Euro dont le siège est à **DOM 2218, 122, rue Rudolf Diesel, 83600 FREJUS**, s'est réuni au dit siège suite à la réunion constitutive de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée à l'entrée en séance par l'actionnaire unique présent ou représenté. Monsieur BOURGUEL YVAN préside la séance.

Monsieur BOURGUEL YVAN constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable, que l'actionnaire présent ou représenté possède 500 actions, ayant droit de vote.

Il constate que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi est légalement constituée et qu'il peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- La feuille de présence
- Les statuts de la société
- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

BY

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020, lesquels font apparaître **un bénéfice de 10.05 euros.**

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L227-10 du Code de commerce, et statuant sur le rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la société s'élevait à 41 852 €.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice de 10.05 euros.**

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 10.05 euros, de la façon suivante :

- Au poste « report à légale » la somme de **10.05 euros**

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieur de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

BY

Résolution n°4

L'assemblée Générale prend acte qu'aucune convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le président



ABC LEC

CHEZ DOM 2218 – 122 RUE RUDOLF DIESEL

83600 Fréjus

SASU 85162609300013 de 500 euros

FEUILLE DE PRESENCE

A l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Du 28/02/2022

Associés Noms, Prénom & Adresse	Actions	Voix	Mandataires	Signatures
Monsieur YVAN BOURGUEL né le 13/04/1974 *à MARSEILLE, de nationalité FRANCAISE, célibataire, demeurant* 48 ALLÉE DES COUGOUSSOLLES 06110 LE CANNET	50	50		
TOTAL	50	50		

Sur les 50 actions composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que 1 associé est présent ou représenté, et totalisent 50 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 50 voix.

Certifié sincère et véritable.

Le président

